



PROCÉDÉ D'ÉVALUATION

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION B

AVANT LA FORMATION

Avant la signature du contrat de formation, vous devez effectuer une évaluation de départ. Cette évaluation est obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991.

Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage. Elle est réalisée en voiture.

Les Catégories de compétences évaluées :

L'évaluation comprend :

1. Un questionnaire sur :
 - L'expérience de la conduite ;
 - Les connaissances du véhicule ;
 - L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité.
2. Des mises en situation de conduite permettant d'évaluer :
 - Les habiletés (démarrage/arrêt – Volant...)
 - Les aspects émotionnels ;
 - Les capacités de perception, d'analyse et de décision ;
 - Les capacités d'attention, de compréhension et de mémoire de travail.

La Durée : 60 minutes

Les Moyens utilisés :

- En voiture avec votre enseignant
- Fiche d'évaluation de départ

En fonction du résultat, un nombre de points est défini, ce qui permet d'estimer un nombre prévisionnel d'heures de formation.

L'évaluation est signée par vous ou votre représentant légal et par l'enseignant. Chaque partie conserve un exemplaire.

Un devis détaillé vous est proposé et si vous l'acceptez, le contrat peut être signé.

À savoir que le volume de formation défini à la suite de cette évaluation est susceptible d'être modifié en fonction de votre progression.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences de votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Information du public :

Le procédé d'évaluation est porté à la connaissance du public sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/essonne/les-ulis/auto-ecole-la-parisienne>